

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

MM/GG/SG

Madame BONVALET
Directrice de l'école Jean Moulin

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le 21 JAN. 2025

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 5 novembre dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Intervenants municipaux

Les intervenants municipaux, que ce soit pour le sport ou la culture, ne sont pas des personnels obligatoires. Les enseignants sont en effet réputés assurer l'ensemble des enseignements pour leur classe. Cependant, la ville a conscience de la plus-value apportée par ces personnels.

Concernant le sport, un des deux intervenants est souffrant et ne sera pas remplacée pendant son arrêt maladie.

Concernant la culture, le départ en retraite d'un intervenant ne sera effectif que vers la fin de l'année scolaire.

ATSEM

Les collectivités ont aujourd'hui de lourds soucis de recrutement sur ces postes, quelles que soient les missions confiées aux agents par les collectivités.

Certains jours, jusqu'à 55 agents sont absents pour des motifs toujours justifiés (postes non pourvus, maladie, formation, garde enfant malade, ...) Les agents présents doivent donc être répartis entre les différentes écoles afin de permettre un service le moins dégradé possible.

J'ai bien conscience de la difficulté à accepter cette répartition des forces en présence mais il ne serait acceptable de faire fonctionner une école sans aucun personnel ATSEM. Les déplacements d'agents sont une mesure de solidarité entre écoles.

Sur l'école Moulin, le nombre d'ATSEM correspond au nombre de classes - 1 soit 3 ATSEM pour l'école Jean MOULIN qui compte 4 classes maternelles. Ces 3 postes sont pourvus et il n'y a eu que 4 jours durant lesquels 1 ATSEM a été détachée à Claude MONET.

Numérique

Le schéma directeur informatique, décidé avec l'Education nationale, n'indique pas de dotation en VPI et en ordinateur de fond de classe en maternelle : c'est une dotation de classe numérique qui avait été décidée. Nous nous y tenons.

Le wifi, conformément à la loi ABEILLE, n'est pas déployé dans l'ensemble des écoles, en continu. Il est néanmoins activé lorsque la classe numérique est utilisée.

Travaux

Tous les travaux prévus sur l'école au budget 2024 ont été effectués. Les travaux évoqués avec la directrice ont été chiffrés et seront proposés au vote du budget 2025.

Je vous invite à afficher cette réponse dans la vitrine de l'école afin que les parents destinataires du procès-verbal puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.



Martine MAYET

Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
Mme MONOT, Elue au Conseil d'école